

État des finances de l'USB 2024-2025

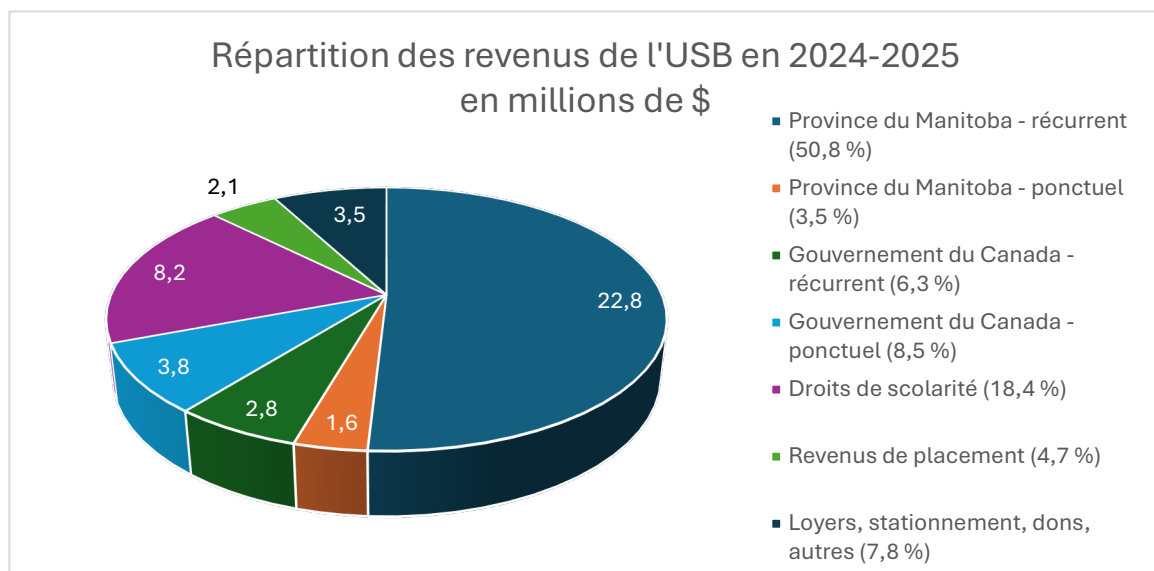
Notes explicatives

[Le rapport financier de l'USB pour 2024-2025](#), vérifié par la firme indépendante BDO, est disponible au public sur le site Web de l'USB. Voici quelques notes explicatives pour accompagner ce rapport.

Revenus

Pour l'année 2024-2025, **les revenus totaux consolidés s'élèvent à 44 846 000 \$**. Voici la répartition des sources de revenus :

- Province du Manitoba **54,3 %** (24 334 000 \$)
 - 50,8 % financement de base récurrent (22 759 000 \$)
 - 3,5 % financement non-récurrent (1 575 000 \$)
- Gouvernement du Canada **14,8 %** (6 622 000 \$)
 - 4,5 % provenant de l'Entente Canada-Manitoba (2 000 000 \$, somme annuelle gelée depuis 2008)
 - 1,9 % financement provenant du Consortium national de la formation en santé (CNFS) volet USB (835 000\$)
 - 8,4 % financement pour des projets spéciaux ponctuels (3 787 000\$)
- Droits de scolarité **18,4 %** (8 246 000 \$)
 - Majorés de 2,75 % à l'universitaire et 133 \$ par programme collégial
 - Augmentations annuelles règlementées par la province
- Revenus de placements **4,7 %** (2 126 000 \$)
- Loyers et stationnement **2,3 %** (1 028 000 \$)
- Dons et autre qu'en dotation **1,2 %** (549 000 \$)
- Autres revenus **4,3 %** (1 941 000 \$)



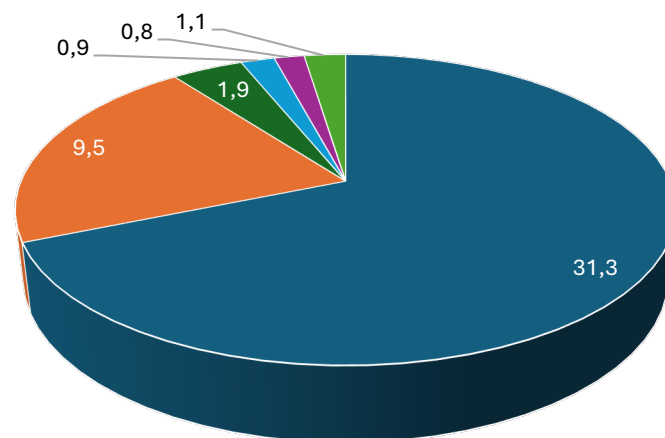
En résumé, 87 % des revenus de l'Université proviennent soit de financement de la province du Manitoba, du gouvernement du Canada ou des droits de scolarité. Parmi ces trois sources de revenus, **75 % représentent du financement récurrent** et **12 % sont destinés à des projets ponctuels** spécifiques d'une durée de 1 à 4 ans avec des dépenses non-récurrentes associées.

Dépenses

Pour l'année 2024-2025, **les dépenses totales consolidées s'élèvent à 45 451 000 \$.**

- Salaires et avantages sociaux **69 %** (31 255 000 \$)
- Matériel et autres dépenses non-salariales **21 %** (9 465 000 \$)
- Amortissement et désactualisation des immobilisations **4 %** (1 871 000 \$)
- Services publics : eau, électricité, gaz, assurances etc. **2 %** (873 000 \$)
- Déplacements et conférences **2 %** (851 000 \$)
- Bourses et prix **2 %** (1 136 000 \$)

Répartition des dépenses de l'USB 2024-2025
en millions de \$



- Salaires et avantages sociaux (69 %)
- Matériel et autres (21 %)
- Amortissement et désactualisation des immobilisations (4 %)
- Services publics (2 %)
- Déplacements et conférences (2 %)
- Bourses et prix (2 %)

Notes : Distinction entre dépenses opérationnelles et dépenses consolidées

1. Il y a une distinction importante à faire entre les dépenses consolidées et les dépenses opérationnelles. Dans les dépenses consolidées, la part des dépenses opérationnelles est de 90 % (41 004 000 \$).
2. Les dépenses non opérationnelles représentaient 10 % (4 400 000 \$) des dépenses consolidées. Elles incluent les fonds internes, la recherche, les immobilisations, la dotation et les fonds externes. Celles-ci sont soumises à des restrictions internes ou externes.

Déficit (ou insuffisance) lié aux activités de l'année 2024-2025

En 2024-2025, le déficit (l'insuffisance) de l'exercice lié aux activités se chiffre à 61 166 \$.

Ce montant doit être déduit des réserves (excédent accumulé) mises de côté lors d'exercices financiers des années précédentes. En fin d'année 2024-2025, l'USB a prélevé 61 166 \$ de ses réserves pour combler le déficit.

L'Université est tenue, par la province, de soumettre un budget équilibré. Un déficit en fin d'année est autorisé seulement lorsqu'il appuie un projet non récurrent et que les réserves de l'établissement peuvent l'absorber. Ce fut le cas dans cet exercice financier pour le projet de transformation numérique Cumulus. À cet effet, nous constatons une diminution nette du fonds à restrictions internes (affecté à l'USB).

Information au sujet des réserves (excédent accumulé)

L'excédent accumulé représente les réserves monétaires de l'USB et se répartit en quatre grandes catégories.

Le manque à gagner de l'exercice 2024-2025 a été comblé en prélevant 61 166 \$ dans les réserves. Les transferts suivants ont été effectués sur les 4 fonds d'affectations de la réserve:

Montant de l'excédent accumulé au 31 mars 2025	Transferts effectués en 2024-2025
Investi en immobilisations (26 180 000 \$)	(65 113 \$)
Fonds de dotation (20 909 000 \$)	543 839 \$
Affecté par l'USB (20 865 000 \$)	(542 027 \$)
Non affecté (1 383 000 \$)	2 135 \$
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(61 166)

Au 31 mars 2025, l'excédent accumulé des fonds de réserve est composé ainsi :

1. Investi en immobilisations – 38 % (26 180 000 \$)

Ce sont les **biens durables** de l'Université : bâtiments, terrains, équipements. Ces actifs perdent de la valeur avec le temps (amortissement et autres dépenses). En 2024-2025, malgré un investissement de 1 010 136 \$, il y avait des dépenses de 1 075 249 \$, ce qui a légèrement réduit la valeur nette de ce fonds (- 65 113 \$).

2. Fonds de dotation – 30 % (20 909 000 \$)

Ce sont des **dons monétaires qui doivent être conservés à long terme**. Sans pouvoir toucher au capital, les revenus générés par les intérêts sont utilisés uniquement pour les bourses étudiantes. En 2024-2025, ce fonds a augmenté de 543 839 \$ grâce à de nouveaux dons et un réinvestissement d'une partie des revenus de placements.

3. Affecté par l'USB – 30 % (20 865 000 \$)

Ce sont des **réserves internes pour appuyer des priorités telles que désignées par le Bureau des gouverneurs**:

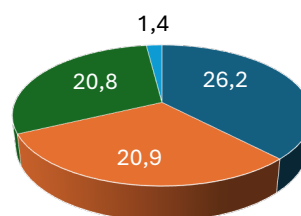
- les bourses et prix;
- des projets stratégiques ponctuels;
- les infrastructures;
- la transition de programmes.

Cette réserve est mise de côté pour des besoins anticipés et pour parer à des imprévus. En 2024-2025, on y a puisé 542 027 \$, en grande partie pour financer le nouveau progiciel.

4. Non affecté – 2 % (1 383 000 \$)

Il s'agit de notre marge de manœuvre. **Ces fonds peuvent servir à couvrir les situations d'urgence**. En fin d'année, ce fonds a légèrement augmenté (+2 135 \$).

Répartition de l'excédent 2024-2025 en millions de \$



- Immobilisations (38 %): valeur de nos actifs, non accessibles pour le budget de fonctionnement
- Dotation (30 %): capital intouchable lié aux personnes donatrices envers les bourses étudiantes
- Affecté par l'USB (30 %): mis de côté par le Bureau des gouverneurs pour la contrepartie nécessaire afin de sécuriser des octrois fédéraux ou réservée à des projets spécifiques pluri-annuels
- Non affecté (2 %): fonds d'urgence réel